



Communiqué de presse

03/10/2018

Delhaize demande à ses clients de rapporter le produit « baby biscuits 18M » de la marque Delhaize en magasin

Chaque jour, Delhaize effectue des centaines de contrôles de qualité en interne afin de garantir à tout moment la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits. Delhaize ne laisse rien au hasard. A l'occasion de l'un de ces contrôles de qualité, il a été constaté que la teneur en plomb était trop élevée. Delhaize rappelle des biscuits pour bébés suite à la détection de plomb en teneur supérieure à la norme européenne.

Les métaux lourds sont des substances toxiques présentes naturellement dans l'environnement ou découlant des activités industrielles. Lorsqu'ils sont absorbés de manière chronique via l'alimentation, ils peuvent entraîner des troubles de santé ou s'accumuler dans l'organisme.

Entre-temps, Delhaize a déjà retiré des rayons tous les produits concernés et renforcé les contrôles vis-à-vis du produit et du fournisseur. Il est demandé aux clients qui ont acheté ce produit de ne pas le consommer. Les clients ont la possibilité de rapporter le produit en question au point de vente où ils l'ont acheté. Le remboursement de chaque article concerné est garanti.

Les autres produits du même assortiment "alimentation pour bébé" ne sont pas concernés et peuvent donc être consommés en toute sécurité. Delhaize tient à s'excuser pour les désagréments occasionnés.

Info produits :

Nom : baby biscuits

Marque : Delhaize

Code EAN : 5400113505235

A consommer jusqu'au : 25/02/2019

Période de commercialisation : du 10 juillet 2018 à aujourd'hui



Conseils et informations destinés aux consommateurs :

Que faire si vous avez déjà acheté le produit ?

Ne consommez pas le produit.

Pour de plus amples informations, les clients peuvent s'adresser à notre service Clients au numéro gratuit 0800/95 713.



Communiqué de presse

Informations de presse

Roel Dekelver – External communications Manager Delhaize Belgique

Tél. : +32 (0)2 412 84 51 – E-mail : rdekelver@delhaize.be